



MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250

Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

République française

Département de la Haute-Garonne

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT
AUTORISATION DE DEBIT DE BOISSONS**

Arrêté n°09.2025

Le maire de la Commune de VAUDREUILLE (31250)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8,
Vu les articles L3321-1, L3332-1, L3332-3, L3332-6, L3334-1 et L3334-2 du Code de la santé publique,
Vu l'arrêté préfectoral sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L3335-4 du Code de la santé Publique,
Vu la demande en date du 20 Janvier 2025, d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présentée par le TRIATHLON TOULOUSE METROPOLE, représentée par son Président Mr Nicolas LE HIR, en vue de l'organisation du Triathlon de REVEL/ST FERREOL.

Arrête

Article unique : Le TRIATHLON TOULOUSE METROPOLE est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 2^{ème} catégorie **du Samedi 14 Juin 2025 au Dimanche 15 Juin 2025 de 08h00 à 20h00**, à l'occasion de l'organisation du Triathlon REVEL/ST FERREOL, à charge pour le TRIATHLON TOULOUSE METROPOLE de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

A Vaudreuille, le 7 Février 2025

Le Maire, J. LAGOUTTE

